



Contrat de mariage communauté universelle

Par **Capuxine**, le **23/08/2023** à **04:15**

Bonjour,

Ma mère a la maladie d'alzheimer au stade modéré mais elle est consciente de tout discernement et capable de prendre des décisions. Elle est mariée avec mon père sous le régime de la séparation de biens.

Un de leurs enfants donc ma sœur veut mettre ma mère sous tutelle car elle estime que mon père gère mal les comptes bancaires ce qui est totalement faux puisque elle me les a montrés.

Afin de protéger son mari, ma mère voudrait changer leur contrat de mariage en communauté universelle.

En as-tu elle le droit ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/08/2023** à **06:47**

Bonjour.

Alors que l'état de votre mère nécessitera un jour une mesure de protection, je ne vois pas en quoi la communauté universelle serait plus protectrice vis à vis d'éventuelles dépenses dispendieuses faites par votre père, sachant qu'il aurait ainsi la main sur l'ensemble patrimonial et non plus uniquement sur ses biens propres.

De toute manière, un notaire refusera de passer ce genre d'acte s'il a un doute sur la totale capacité cognitive de votre mère